



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU METROPOLITAIN DU GRAND NANCY

POLITIQUE PUBLIQUE :
LA QUALITÉ URBAINE ET RÉSIDENTIELLE
AU SERVICE DE TOUS

SEANCE DU : 31 MARS 2017

DELIBERATION N° : 13

OBJET :
PLANIFICATION URBAINE - APPROBATION
DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.L.U.
DE VANDOEUVRE

RAPPORTEUR : M. CANDAT

EXPOSE DES MOTIFS

Le plan local d'urbanisme de la commune de Vandoeuvre a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2007, puis modifié le 27 septembre 2012 et le 20 novembre 2015.

Des adaptations réglementaires mineures, compatibles avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), sont aujourd'hui nécessaires pour procéder à des mises à jour réglementaires et à des adaptations mineures au sein du règlement et du zonage.

Eu égard aux modifications apportées et conformément aux dispositions de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, il a été décidé d'engager une modification du P.L.U., menée selon une procédure "simplifiée", dispensée à ce titre d'enquête publique, mais comprenant un temps de consultation des personnes publiques associées, ainsi que du public, pendant 1 mois.

Objectifs poursuivis :

Les objectifs poursuivis par cette modification, détaillés dans la notice synthétique jointe, sont les suivants :

- **Créer un sous secteur, rue Notre Dame des Pauvres, pour permettre la mise en œuvre d'un projet scientifique d'intérêt général.**

Le Centre de Recherches Péetrographiques et Géochimiques de l'Université de Lorraine et du CNRS a pour projet l'aménagement d'une plateforme géochimique permettant l'amélioration du traitement chimique et de préparation des échantillons extraterrestres. Ce projet nécessite la surélévation du bâtiment existant.

Compte tenu du rayonnement du laboratoire, de l'importance scientifique du projet et de ses contraintes techniques, une évolution du zonage et des règles de hauteur est prévue sur le site afin de permettre la mise en œuvre du projet.

- **Adapter les règles liées aux clôtures dans certains secteurs de la commune.**
- **Clarifier la règle de stationnement dans les zones d'équipements universitaires.**

Accusé certifié exécutoire

La précédente modification du PLU a permis à la commune, en concertation avec les habitants et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Meurthe-et-Moselle, d'apporter des réponses techniques à une volonté de préservation de l'identité urbaine et architecturale du quartier. Les règles liées à la hauteur des extensions et aux façades et ouvertures sont précisées. Il s'agit d'intégrer au mieux les éventuelles extensions par rapport aux caractéristiques architecturales des bâtiments.

- **Rectifier des erreurs matérielles** constatées à l'issue de la précédente modification du PLU au sujet des espaces libres et plantations des zones UB, UC, UD, UR et UX.

Bilan de la consultation :

Le dossier a été transmis aux personnes publiques associées (P.P.A.). Le Département, la Chambre Départementale d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ont répondu qu'elles n'avaient pas de remarque ou d'observation à formuler sur ce dossier.

La consultation du public concernant ce dossier a été organisée du 23 janvier 2017 au 22 février 2017, dans le respect des modalités définies par la délibération cadre n° 32 du Conseil communautaire en date du 31 mai 2013 et conformément aux articles L.153-47 du code de l'urbanisme.

Les registres disponibles à cet effet à la Métropole du Grand Nancy et en Mairie de Vandoeuvre sont restés vierges de toute observation (2 personnes se sont déplacées pour consulter le dossier sans émettre d'observation).

Aussi, il vous est proposé d'approuver le projet de modification simplifiée du P.L.U. de Vandoeuvre.

DELIBERATION

En conséquence et après avis de la commission "Territoire" du 17 mars 2017, il vous est demandé :

- de prendre acte du bilan de la consultation du public,
- d'approuver le projet de modification simplifiée du P.L.U. de Vandoeuvre.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153.20 et R.153.21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie et à la Métropole du Grand Nancy pendant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs de la Métropole. Elle sera exécutoire à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de sa transmission en Préfecture.

Le P.L.U. modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Vandoeuvre, à la Métropole du Grand Nancy et à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle aux jours et heures habituels d'ouverture de chaque administration au public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BUREAU METROPOLITAIN DU VENDREDI 31 MARS 2017

Affaire n° 13

13H45

ETAIENT PRESENTS

Mme ANTOINE Anne-Marie - Laxou
M. BOILEAU Pierre - Ludres
M. BOULANGER Alain - Fléville
M. BOULY Serge - Laneuveville
Mme BRENEUR Carole - Laxou
M. BREUILLE Michel - Essey-lès-Nancy
M. CANDAT Michel - Saulxures
Mme CARRARO Chantal - Nancy
M. CHANUT Henri - Seichamps
M. CHOSEROT Christophe - Maxéville
M. COULOM Thierry - Nancy
M. DESSEIN Jean-Pierre - Art-sur-Meurthe
M. DONATI Patrice - Vandoeuvre
Mme ENGEL Nathalie - Villers-lès-Nancy
M. FÉRON Hervé - Tomblaine
M. GARCIA Laurent - Laxou
Mme GAVRILOFF Anne-Sophie - Saint-Max
M. HÉNART Laurent - Nancy
M. HURPEAU Jean-Pierre - Jarville

M. HUSSON Jean-François - Nancy
M. JACQUEMIN Pascal - Villers-lès-Nancy
Mme JURIN Valérie - Nancy
M. KLING Bertrand - Malzéville
Mme KOMOROWSKI Régine - Vandoeuvre
Mme LEROY Marie-Christine - Dommartemont
Mme MAGADA Hinde - Tomblaine
M. MAGRON Daniel - Houdemont
Mme NOEL Danièle - Nancy
M. PENSALFINI Eric - Saint-Max
Mme PETIOT Sylvie - Nancy
Mme PICCOLI Michelle - Pulnoy
M. ROSSINOT André - Nancy
M. SARTELET Didier - Heillecourt
Mme SIMONNET Chistine - Essey-lès-Nancy
Mme TALLOT Marie-Catherine - Nancy
M. THIEL Gilbert - Nancy
M. WERNER François - Villers-lès-Nancy

ETAIENT EXCUSES

Mme DEBORD Valérie - Nancy
M. FOURAR Mostafa - Nancy
M. HERBUVAUX Vincent - Nancy
Mme KHIROUNI Chaynesse - Nancy

M. MATHERON Vincent - Jarville
Mme MEUNIER Julie - Nancy
M. PIERRONNET Romain - Nancy

AVAIENT DONNE POUVOIR

M. CARPENA Jean-Paul - Vandoeuvre
M. HABLOT Stéphane - Vandoeuvre
Mme LEVI-CYFERMAN Annie - Vandoeuvre
M. MASSON Bertrand - Nancy
Mme DATI Malika - Nancy

à M. BREUILLE Michel - Essey-lès-Nancy
à Mme KOMOROWSKI Régine - Vandoeuvre
à M. DONATI Patrice - Vandoeuvre
à M. CHANUT Henri - Seichamps
à Mme TALLOT Marie-Catherine - Nancy

Le présent acte a été publié le :

- 3 AVR. 2017

Pour le Président, le Vice-Président délégué :

M. CANDAT

